

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE n°1

1^{er} TRIMESTRE 2018-2019



Mardi 16 octobre 2018 – Section primaire du Lycée Alexandre Dumas, Moscou – 18h15.

Remerciement des participants de leur présence :

- Les représentants des enseignants
- Les représentants des parents d'élèves
- Les personnes siégeant avec voix consultative
- Les invités

Présents :

Monsieur Loïc Paris, directeur de la section primaire
Madame Sarah HINQUE, représentante des enseignants
Madame Annabelle PÈRE, représentante des enseignants
Madame Cristelle BAUER, représentante des enseignants
Madame Mélanie AUDAT, représentante des enseignants
Madame Caroline PECHMAJOU, représentante des enseignants
Madame Marie-Pierre VIVARAT-PERRIN, représentante des enseignants
Madame Chantal GAYTE, représentante des enseignants
Madame Nathalie PARIS, représentante des enseignants
Madame Naïma HALIM-JOSSE, représentante des enseignants
Madame Magali MABILLE, représentante des enseignants
Madame Youlia TSAGARELINA, représentante des enseignants
Madame Aliona VASSILIEVA, représentante des enseignants
Madame Elena RISS, représentante des enseignants
Madame Lara OVSIANNIKOVA, représentante des enseignants
Madame Inna LATYCHEVA, représentante des enseignants
Madame MOUICHE Isabelle, représentante des parents d'élèves
Madame GRUSSAUTE Virginie, représentante des parents d'élèves
Madame GHINI Georgia, représentante des parents d'élèves
Madame LEFEBVRE ROUZE Delphine, représentante des parents d'élèves
Madame LE FOLL Fleur-Eve, représentante des parents d'élèves
Madame CHATELARD Euryale, représentante des parents d'élèves
Monsieur PORTES Allan, représentant des parents d'élèves
Madame SPAGNOLI Muriel, représentante des parents d'élèves
Madame RIGUET Noémie, représentante des parents d'élèves
Madame DONDELLINGER LAROUSSI Ghislaine, repr. des parents d'élèves
Madame HRASKO Petra, représentante des parents d'élèves

Membres de droit :

Monsieur Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée Alexandre Dumas,
Madame Muriel SERRA, Directeur adjoint

Excusés :

Monsieur Eric BERENGER-BOYELDIEU, Directeur administratif et financier
Monsieur Thierry HOUYEL, IEN en résidence à Berlin
Madame CHEVANT Amélie, représentante des parents d'élèves
Suppléée par Madame BELLYNCK Aglaé

Absents :

Madame LEMPERIERE Maria, représentante des parents d'élèves
Madame NICULITA Aurelie, représentante des parents d'élèves
Madame VALADE Caroline, représentante des parents d'élèves

Lecture de l'ordre du jour :

1. Rappel des attributions du Conseil d'école
2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'école du 21 juin 2018
3. Présentation de la structure pédagogique
4. Bilan de la rentrée 2018
5. Dispositif d'aide pédagogique complémentaire
6. Vie de l'école
7. Projets de voyage scolaire
8. Questions diverses

Présentation du rôle et fonctionnement du conseil d'école

Un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école.

Référence : Circulaire 1548 du 20 juillet 2017, Organisation et fonctionnement des instances

a- Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école. Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire ;
- le programme d'action annuel du conseil école-collège ;
- le programme d'action annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

b- Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote :

Dans les écoles de 15 classes et plus, le conseil d'école est composé du directeur d'école, de 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement, d'un des enseignants spécialisés

intervenant dans l'école et de 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- siégeant avec voix consultative :

Le chef d'établissement, le directeur administratif et financier et l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

c- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil suivant, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Secrétaire de séance : Mme Virginie GRUSSAUTE, représentante des parents d'élèves

Secrétaire adjoint : Madame Muriel SERRA, Directeur adjoint

2 – Approbation du PV du dernier conseil d'école le 21 juin 2018

Contre :	0
Abstentions :	0
Pour :	unanimité

3 – Résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves

a- Désignation des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.

Chaque liste de candidats comporte, classés dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants.

Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir.

Elles peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms.

Chaque parent est électeur sous réserve de la compatibilité avec le droit local (évaluation par le chef de poste). Chaque parent ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Les personnels du 1er degré en exercice dans l'établissement, membres de droit du conseil d'école, ne sont pas éligibles au sein du collège des parents d'élèves.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

Le directeur d'école est chargé de la préparation des élections et de l'organisation du scrutin.

b- Résultats

Une seule liste, de seize personnes, pour 15 sièges à pourvoir, a été présentée par l'APENG. L'élection a eu lieu le mardi 9 octobre.

Sur 1035 électeurs inscrits (les deux parents ayant droit de vote), 131 personnes ont exprimé leur vote (vote électronique), ce qui représente un taux de participation de 12,85 %.

La liste, avec 122 voix, a été élue (9 bulletins blancs, 0 bulletin nul).

Pour information, une participation de 17,23 % a été enregistrée pour le Conseil d'établissement (1528 électeurs inscrits, 222 votes exprimés dont 203 pour la liste unique).

Des parents ont signalé quelques problèmes de réception des e-mails pour le vote électronique. L'établissement précise que des tests de mailing sont réalisés en amont de la plateforme Euro-Vote pour vérifier les adresses erronées. Par ailleurs des e-mails de confirmation ont également été reçus dans les spams.

4 – Bilan de rentrée

a- Effectif (enquête de rentrée 2018)

710* élèves fréquentent l'école de Moscou :

206 (+1) en maternelle	PS : 52 (+8)	CP : 101 (+1)	CM1 : 119 (+30)
504 (+9) en élémentaire	MS : 62 (-22)	CE1 : 103 (-12)	CM2 : 82 (+5)
	GS : 92 (+15)	CE2 : 99 (-15)	

**700 (+10) au 30 septembre 2018, 749 (-49) au 9 octobre 2016.*

356 sont français (soit 50% de français dont 22% de franco-russes, 35% de russes, 15% de tiers)
En septembre 2017, 384 sont français (soit 54% de français dont 23% de franco-russes, 31% de russes, 14% de tiers)

Nous avons accueilli cette année 172 (+10) nouveaux élèves : 73 (-12) élèves français (32 en maternelle et 41 en élémentaire), 64 (+16) élèves russes (44 en maternelle et 20 en élémentaire) et 35 (+6) élèves d'autres nationalités (17 en maternelle et 18 en élémentaire).

	Français			Russe			Tiers			TOTAL		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Maternelle	64	41	32	36	40	44	15	14	17	115	95	93
Elémentaire	50	44	41	14	8	20	31	15	18	95	67	79
PRIMAIRE	114	85	73	50	48	64	46	29	35	210	162	172

b- Structure

La structure de l'école primaire est stabilisée sur deux sites depuis la rentrée 2015, scolarisant chacun les élèves de la PS au CM2.

La moyenne générale est de 25,3 élèves par classe (25 en 2017 ; 26,7 en 2016).

Il est à noter que les différents dispositifs pour accompagner les élèves dans leur scolarité, spécifiques au premier degré de Moscou, sont maintenus :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- L'intervention de 7h hebdomadaires dans chaque classe de maternelle, dès la Petite Section, d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2,
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais à partir du CE2,
- L'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) du CP au CM2,
- La poursuite du dispositif FLSCO à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile.

Les vœux formulés par les parents en EMILE ont lieu à l'entrée du CP et du CE2. L'ensemble des parents d'élèves salue ce dispositif EMILE. Ce dernier sera repensé lors d'un stage dédié pour les enseignants en novembre prochain.

c- Tests d'entrée

En trois sessions (mai, juin et septembre 2018), 64 tests (61 pour la rentrée 2017) ont été passés pour des élèves non- français qui n'ont jamais été scolarisés en école française.

Des tests permettent aussi d'apprécier les compétences, dans sa langue maternelle, d'un élève non francophone afin de déterminer son niveau de scolarisation.

55 élèves (23 en maternelle, 32 en élémentaire) ont été admis, soit un pourcentage de réussite de 86 %.

A la rentrée 2017, 39 élèves (20 en maternelle, 19 en élémentaire) étaient admis, soit un pourcentage de réussite de 64 %.

Les enfants ne parlant pas français mais qui ont le potentiel pour cet apprentissage sont suivis et soutenus par deux enseignants spécialisés, Monsieur Jim PALFI, professeur de FLSCO/FLS sur le site Immeuble de France et Madame Inna LETYCHEVA, professeur de FLSCO/FLS sur le site Ivan Bounine.

d- Personnels

La direction est toujours assurée par le directeur et la directrice adjointe, référents pour chacun des sites. Cette rentrée marque la fin de mission de Monsieur Didier Brocheray, enseignant maître formateur en établissement, après la fermeture du poste.

L'enseignement est assuré par 18 enseignants titulaires de l'Education Nationale, dont 1 titulaire non-résident, ainsi que 11 enseignants en recrutement local, dont 2 mi-temps, 11 enseignants de langue et 2 de FLSco.

Un support de poste de professeur des écoles résident a été gelé à la rentrée suite au désistement du collègue recruté sur ce support, le poste a été pourvu en contrat local.

Nous avons accueilli à la rentrée quatre nouveaux enseignants en primaire :

Madame Magali CHARBONNEL, en charge la classe de CP C sur le site Immeuble de France

Monsieur Sébastien JEAN, en charge la classe de CM1 C sur le site Immeuble de France

Madame Françoise ROUX-BELLIO, en charge la classe de CE2 B sur le site Ivan Bounine

Madame Sylvie SARPEDON-BRUILLOT, en charge la classe de GS B sur le site Ivan Bounine

Après le recrutement du mois de septembre, sont venus se joindre à l'équipe enseignante :

Monsieur Jim PALFI, professeur de FLSco/FLS sur le site Immeuble de France

Madame Inna LETYCHEVA, professeur de FLSco/FLS sur le site Ivan Bounine

e- Travaux

Aménagement des extérieurs avec peinture des bâtiments et rénovation des barrières de cour sur le site Ivan Bounine.

Rénovation complète des huisseries du gymnase et du local d'accueil, remplacement des radiateurs du sixième étage de l'aile est sur le site de l'Immeuble de France.

6 – Vie de l'école

a- Dispositif d'aide pédagogique complémentaire

A la rentrée 2017, monsieur l'Inspecteur, a permis d'organiser les Activités Pédagogiques Complémentaires selon un dispositif différent.

Ce dispositif, reconduit cette année, consiste à déplacer le temps d'APC pour le superposer au temps de LV Russe et à mobiliser les enseignants libérés sur une activité pédagogique complémentaire.

Ce dispositif permet une amélioration significative du rythme scolaire de l'élève et apporte, dans un établissement qui met l'accent sur l'accompagnement des besoins particuliers des élèves, de réels avantages en termes de qualité de la prise en charge et une optimisation du temps scolaire de l'élève.

La gestion des fratries est facilitée, les familles se trouvant souvent confrontées à des problèmes de déplacements lorsqu'un enfant est retenu pour les APC. Ce dispositif ne conduit plus à allonger le temps scolaire pour certains élèves et facilite le fonctionnement au sein des écoles en simplifiant la gestion des déplacements.

La dérogation permet que ce temps ne s'ajoute plus aux 25h30 hebdomadaires d'enseignement mais, dans ce dispositif, que l'accompagnement différencié ait lieu sur le temps scolaire.

L'enseignant est en co-intervention ou co-enseignement dans la classe d'un collègue à raison de 3x30 ou 2x45 minutes par semaine. Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous ou partie des élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

A raison de 1h30 par semaine, la mise en œuvre des APC s'effectue durant 24 semaines, du 17 septembre 2018 au 31 mai 2019 et est divisée en 5 périodes correspondant aux périodes scolaires

Du 17 septembre au 19 octobre : 5 semaines

Du 12 novembre au 21 décembre : 6 semaines

Du 21 janvier au 22 février : 5 semaines

Du 18 mars au 26 avril : 6 semaines

Du 20 mai au 31 juin : 2 semaines

b- Formation continue des personnels

Le Plan de Formation Continue des Personnels est déterminé pour la Zone AEFE d'Europe Centrale et Orientale, soit 35 établissements au sein de 14 pays : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Russie, Slovaquie, Ukraine et Suisse.

Cette année, 27 personnels, 25 dont enseignants, répartis sur les trois cycles, bénéficieront du PFCP avec 31 départs en stage de formation.

En 2017-2018, 27 enseignants ont du PFCP avec 37 départs en stage de formation.

Par ailleurs, les enseignants bénéficient également de 18 heures de formation dans le cadre du plan local de formation. Les enseignants du premier degré ont une obligation de service de 27 heures. Ces 27 heures se répartissent en 24 heures d'enseignement devant les élèves, et en 108 heures annualisées. Parmi ces 108 heures, 18 heures sont consacrées aux animations et formations pédagogiques inscrites au plan de formation local de l'établissement.

Cette année une focale particulière est mise sur l'enseignement des mathématiques. Un ensemble d'animations pédagogiques, à destination prioritairement des enseignants de cycle 3, sera déployé dans la Zone Europe Centrale et Orientale.

D'autre part, un stage visant à améliorer le dispositif de l'« Enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère » se déroulera du 19 au 23 novembre. Les enseignants seront alors remplacés par des étudiants de l'ESPE de Strasbourg qui bénéficieront d'une semaine d'observation et de pratique accompagnée du 12 au 16 novembre.

Une formation locale pour constituer un vivier de remplaçants a lieu chaque année, et commence par un stage d'observation dans les classes d'enseignants titulaires. La formation se poursuit par des temps de pratique accompagnée et de formation théorique, accompagnés par les directeurs.

7 – Vie scolaire

a- Livret scolaire et carnet de suivi des apprentissages

A l'école maternelle, deux outils permettent d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, et la synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège ont évolué pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Le nouveau livret scolaire unique de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants et restituer ainsi une évaluation plus complète et exigeante.

Pour la prochaine année scolaire, un outil numérique, probablement « Je valide », outil plébiscité par les écoles de la ZECO, viendra remplacer le support papier du CSA actuellement utilisé. Chaque classe de maternelle sera dotée d'une tablette numérique qui permettra le suivi au quotidien des progrès de l'élève puis d'en rendre compte aux parents au travers d'une synthèse accessible en ligne.

Les parents sont tenus régulièrement informés des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants notamment par l'intermédiaire du livret scolaire. Des rencontres permettent aux parents et à l'enseignant d'échanger autour de ces documents.

En début d'année scolaire, les parents des élèves nouvellement inscrits ont été réunis par le directeur d'école et l'ensemble des parents a été accueilli en classe pour rencontrer les enseignants.

Il est vivement recommandé pour les parents de sauvegarder et/ou imprimer chaque livret scolaire numérique.

b- Sorties scolaires

Notre projet d'école s'articule sur cinq axes majeurs, dont celui favorisant l'ouverture au pays d'accueil. Les enseignants organisent cette année cinq voyages scolaires au premier degré.

Calendrier prévisionnel

Classes de CP A et CP B à Ognikovo du 21 au 25 janvier ;

Classes de CE1 A, CE1 B, CE1 C au Centre Desna du 3 au 7 Juin ;

Classes de CE2 A et CE2 B au Centre Desna du 20 au 24 mai ;

Classes de CM2 B et CM1 CM2 au Centre Desna du 4 au 8 février ;

Classes de CM2 A et CM2 C aux Châteaux de la Loire du 17 au 23 mars.

La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

Les classes de découvertes permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les aspects transversaux des apprentissages constituent des objectifs prioritaires :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation ;
- respect de l'autre et de son travail, des règles collectives, respect de l'environnement et du patrimoine ;

- maîtrise de la langue.

Les classes ayant plus de 3 refus de familles ne seront pas autorisées à partir.

Une réunion d'information à destination des familles sera organisée après les vacances de Toussaint.

Les enfants boursiers peuvent bénéficier de l'aide de l'Apeng (sous certaines conditions) ainsi que d'une caisse de solidarité mise en place par l'établissement.

c- Semaine des Lycées du Monde

La deuxième édition de la Semaine des lycées français du monde se tiendra du 19 au 24 novembre 2018 ! Pour le deuxième opus de cet événement multiforme, il y aura un fil rouge unique : plurilinguisme et pluralité culturelle, atouts du réseau AEFE.

Un bouquet d'événements et d'activités éducatives durant toute la semaine au LFM :

Lundi 19 novembre : « Les sciences, l'innovation et le numérique »

Rallye mathématiques inter-classe, CM2 / 6^{ème}, lien école – collège

Mardi 20 novembre : « L'école maternelle, une spécificité française »

Etudes et lectures de contes communs dans différentes cultures

Mercredi 21 novembre : « Les activités artistiques et culturelles »

Grand étendage sur le thème « Cinq continents : arts traditionnels »

Jeudi 22 novembre : « La citoyenneté et l'engagement solidaire »

1er Conseil d'élèves

Vendredi 23 novembre : « L'éducation physique et sportive »

Séances d'EPS en langues étrangères

8 – Questions diverses

a- Proposées par les enseignants

Il est rappelé que les sorties exceptionnelles avant la fin des cours doivent être signalées 48 heures à l'avance comme précisé à la page 3 du règlement intérieur.

b- Proposées par les représentants des parents d'élèves

Quel est l'avenir de l'École Ivan Bounine à Moscou ?

Le bail de l'école Ivan Bounine court jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022, l'étude de la reconduction de ce bail est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

M. Loïc PARIS,
Directeur de la Section Primaire



Mme Virginie GRUSSAUTE,
Secrétaire de séance du Conseil d'Ecole

Mme Muriel SERRA
Le secrétaire de séance adjoint